

RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA  
QUALITÉ DU SERVICE  
PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU  
POTABLE

DE

BOSC-LE-HARD

EXERCICE 2013

# Table des matières

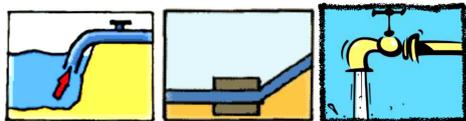
1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (DI01.1) .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	6
1.6.	Eaux traitées .....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2012.....	7
1.6.2.	Production .....	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	8
1.6.5.	Autres volumes .....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d'eau type (DI02.0) .....	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance .....	14
3.1.	Qualité de l'eau (PI01.1 et PI02.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (PI03.2) .....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (PI08.3) .....	19
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Branchements en plomb .....	20
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	État de la dette du service .....	20
4.4.	Amortissements .....	20
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	22
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (PI09.0) .....	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L III5-1-1 du CGCT).....	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	23

Annexe:

Note d'information de l'Agence de l'Eau

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : BOSC-LE-HARD

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

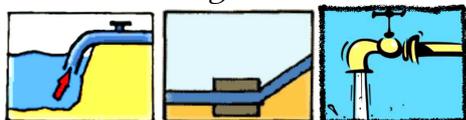
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BOSC-LE-HARD

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non

- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en délégation de service public par affermage

Nature du contrat :

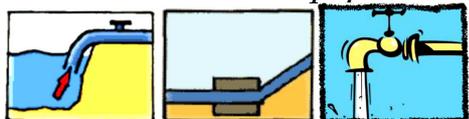
- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 01/01/2011

\* Approbation en assemblée délibérante

- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2022
- Nombre d'avenants et nature des avenants : AUCUN
- Nature exacte de la mission du prestataire : La gestion et la continuité du service public de la distribution d'Eau Potable à l'intérieur du périmètre de la délégation, soit :

L'entretien et l'exploitation des installations de pompage  
 L'entretien et l'exploitation des réservoirs, canalisations et branchements  
 Les compteurs d'eau froide  
 La relation clientèle

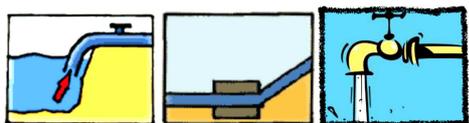
### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 511 habitants au 31/12/2013 (1 493 au 31/12/2012).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 682 abonnés au 31/12/2013 (673 au 31/12/2012).

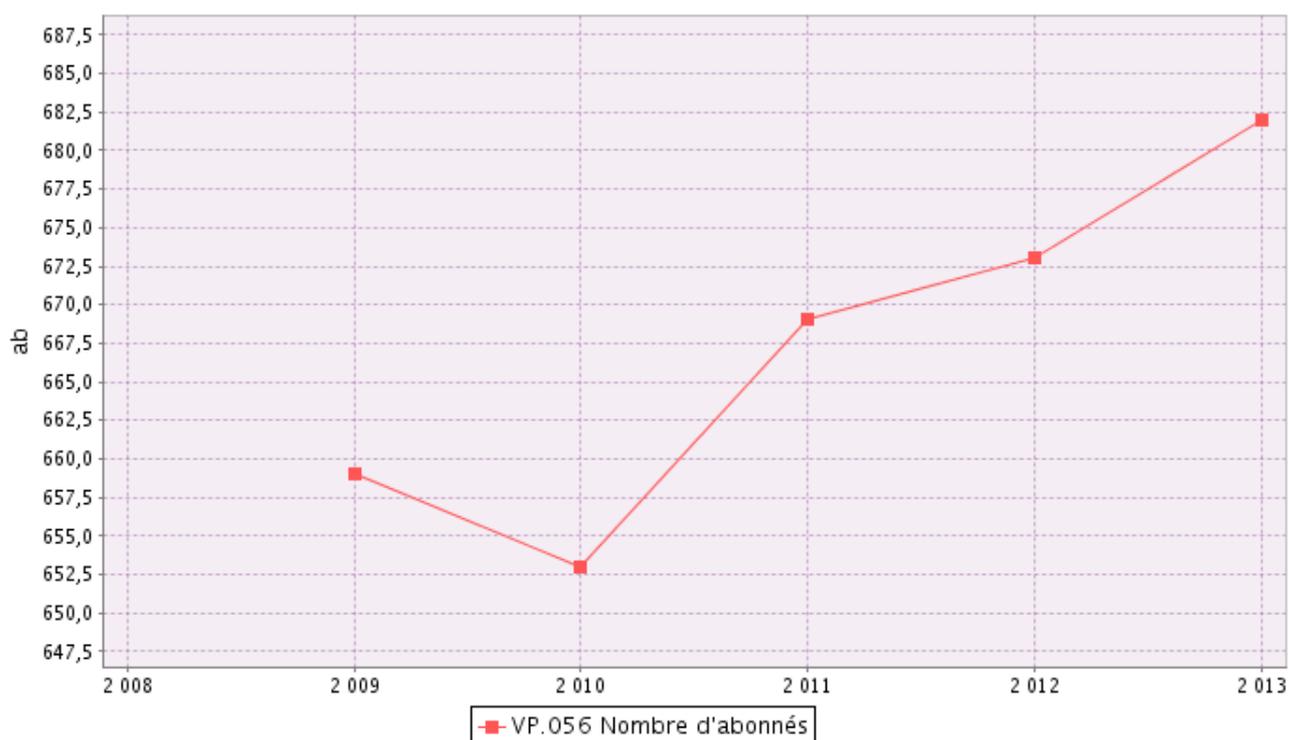
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2012	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Dont nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2013	Dont nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2013	Variation en %
BOSC-LE-HARD					
<b>Total</b>	<b>673</b>	<b>682</b>	<b>672</b>	<b>10</b>	<b>1.33%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 32,63 abonnés/km au 31/12/2013 (35,53 abonnés/km au 31/12/2012).

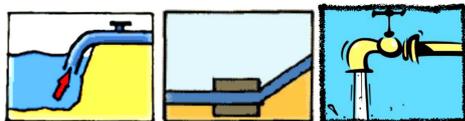
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,22 habitants/abonné au 31/12/2013 (2,2 habitants/abonné au 31/12/2012).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 74,89 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2013. (99,88 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2012).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



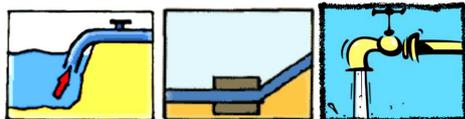
Le service public d'eau potable prélève 70 214 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2012 (65 778 pour l'exercice 2011).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Variation en %
CAP BOSCH-LE-HARD	Eaux souterraines non influencées	20m <sup>3</sup> /h	70 214	65 897	-6.1%
<b>Total</b>		20m <sup>3</sup> /h	70 214	65897	-6.1%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités).  
Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

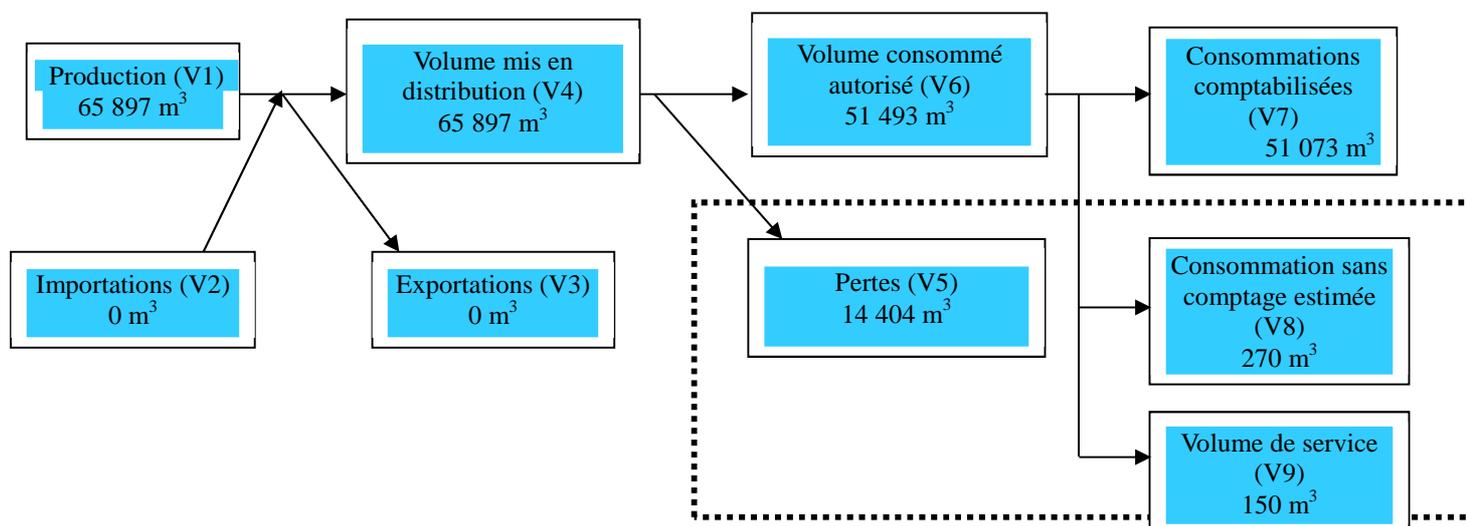


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

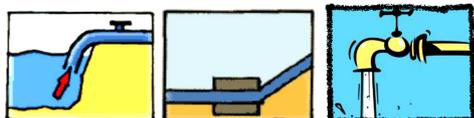
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Observations
NEANT			

### 1.6. Eaux traitées

#### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2013



#### 1.6.2. Production

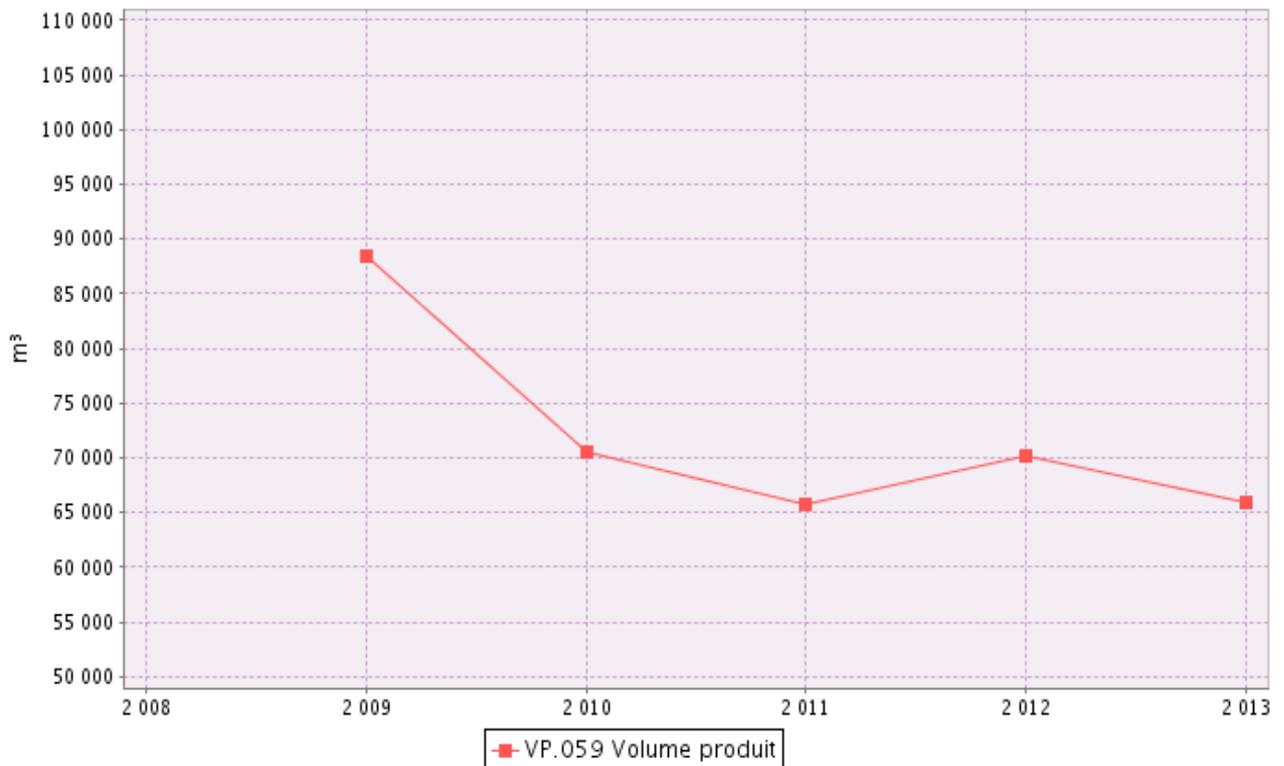


Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
BOSC-LE-HARD	Chlorique

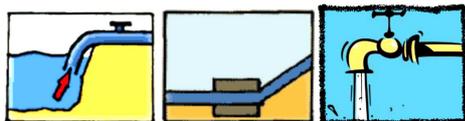
Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2012
CAP BOSC-LE-HARD	70 214	65 897	-6.2%	40
Total du volume produit (V1)	70 214	65 897	-6.2%	40



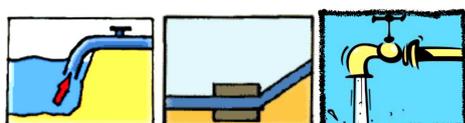
Evolution des volumes produits entre 2009 et 2013, soit une baisse significative d'environ 25%

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2013
NEANT				

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	62 720	47 221	-24,7%
Abonnés non domestiques	4 500	3 852	-14,4%
Total vendu aux abonnés (V <sub>7</sub> )	67 220	51 073	-24%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

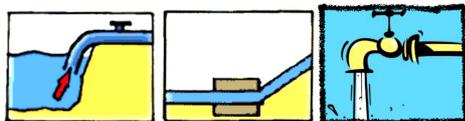


En 2013, la consommation globale est de 73 m<sup>3</sup>/abonnement. Il faut savoir que le ratio



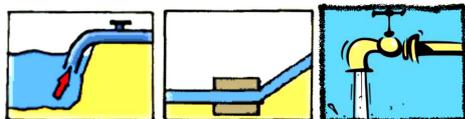
national est de 120 m<sup>3</sup>/an, soit une différence conséquente de -47%. (84 m<sup>3</sup>/abonnement en 2012)

#### 1.6.5. Autres volumes



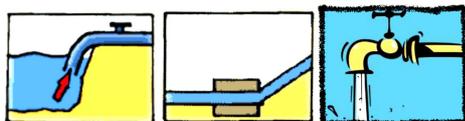
	Exercice 2012 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2013 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	270	270	0%
Volume de service (V9)	150	150	0%

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2012 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2013 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	67 640	51 493	-23,9%

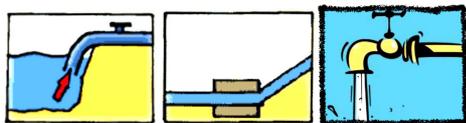
#### 1.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 20.9 kilomètres au 31/12/2013 (18,94 au 31/12/2012).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

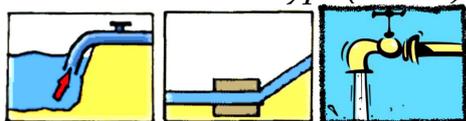
Frais d'accès au service : 48.48€ HT au 01/01/2012  
52.99€ HT au 01/01/2013

Tarifs	Au 01/01/2013	Au 01/01/2014
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	10 €	10 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
De 0 à 120 m <sup>3</sup>	0,75 €/m <sup>3</sup>	0,75 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	35,68 €	36,44 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
De 0 à 120 m <sup>3</sup>	0,764 €/m <sup>3</sup>	0,78 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1065 €/m <sup>3</sup>	0,0636 €/m <sup>3</sup>
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,24 €/m <sup>3</sup>	0,24 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

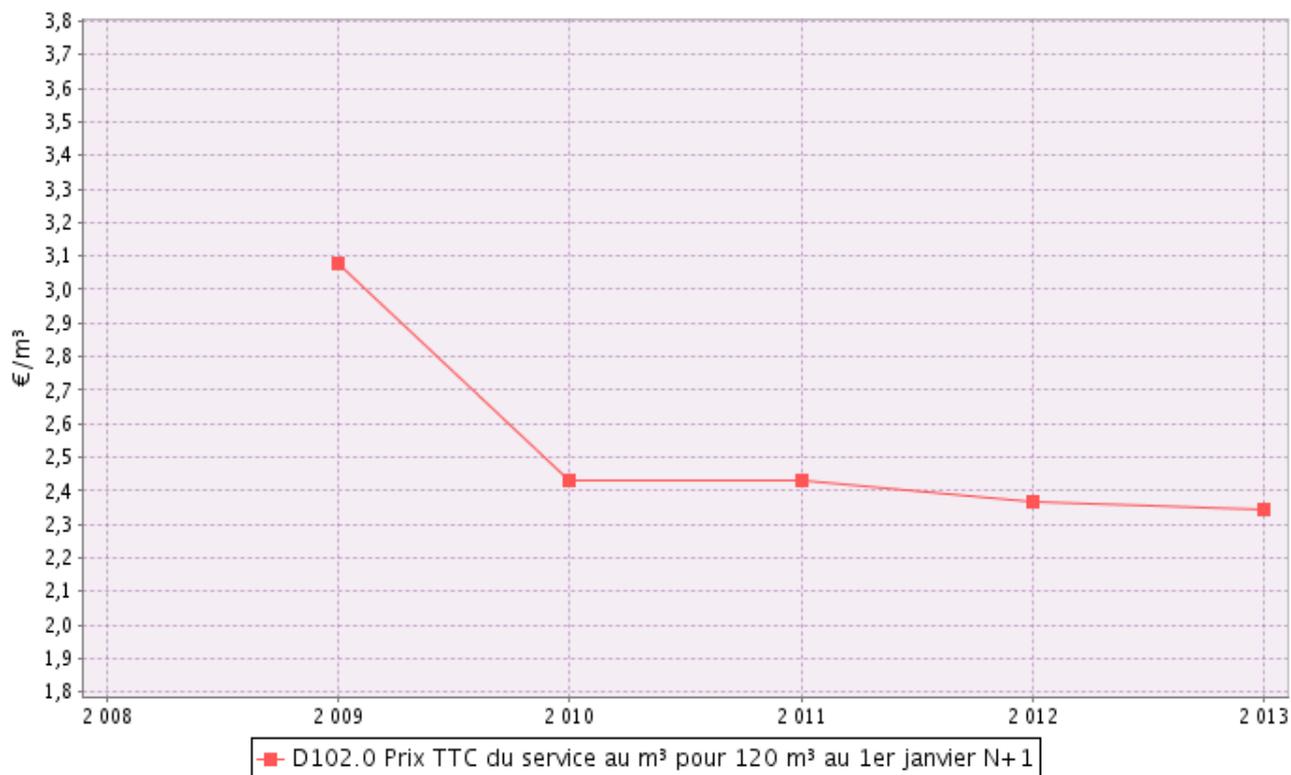
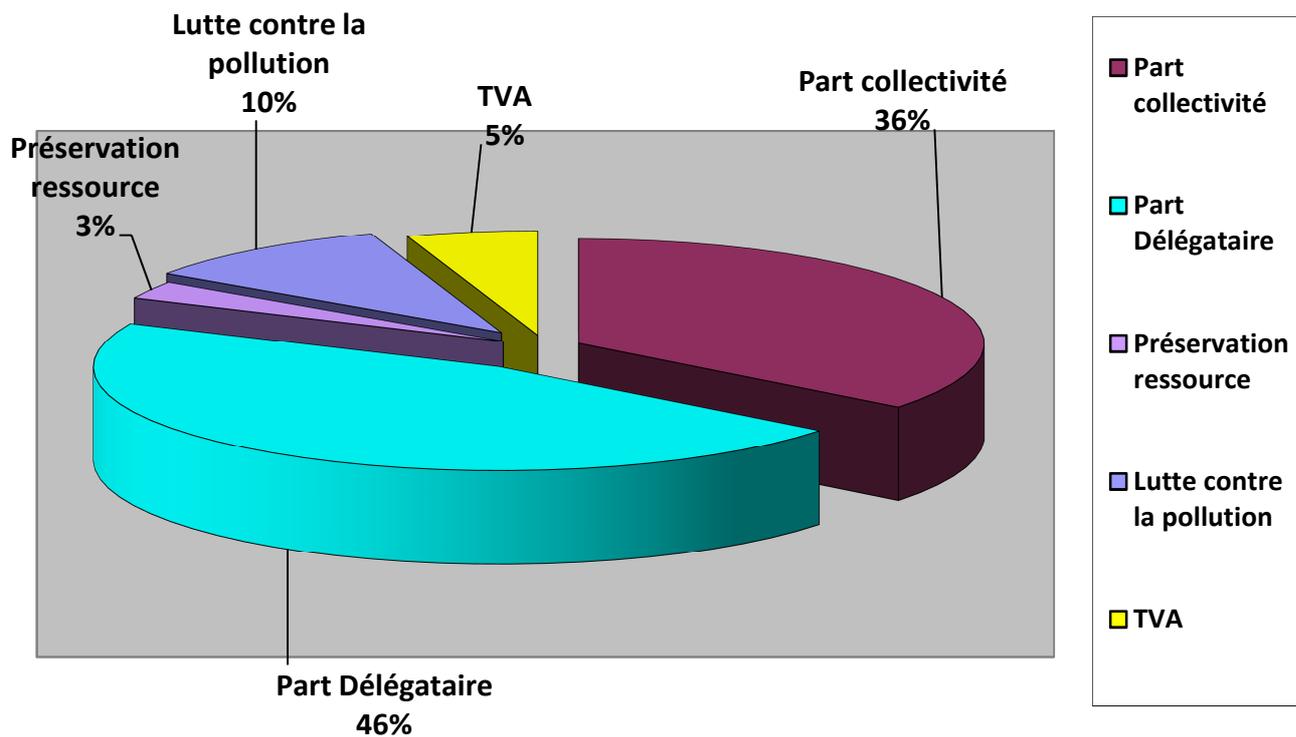
## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2013 en €	Au 01/01/2014 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	10,00	10,00	0%
Part proportionnelle	90,00	90,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	100,00	100,00	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	35,68	36,44	2,1%
Part proportionnelle	91,68	93,60	2,1%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	127,36	130,04	2,1%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12,78	7,63	-40,3%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	28,80	28,80	0%
TVA	14,79	14,66	-0,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	56,37	51,09	-9,4%
<b>Total</b>	<b>283,73</b>	<b>281,13</b>	<b>-0,9%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,36</b>	<b>2,34</b>	<b>-0,8%</b>

Répartition de la facture type par postes (P.12)



Evolution du prix TTC au m<sup>3</sup> de la facture type entre 2009 et 2013

**ATTENTION: l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

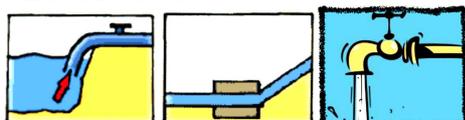
- annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2013 sont de 51 073 m<sup>3</sup>/an (70 214 m<sup>3</sup>/an en 2012).

### 2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
Recettes de la collectivité	74 206	63 991	-13.77%
dont produits au titre de l'année	73 670	63 171	-14.25%
Dont variation de la part estimée sur consommations	536	820	52.98%

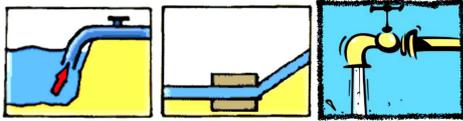
Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
Recettes liées à la facturation du service	74 206	63 991	-13.77%
Collectivité et autres organismes	88 000	56 253	-36.08%
Travaux attribués à titre exclusif	2 387	3 093	29.56%
Produits accessoires	10 728	9 918	-7.55%
<b>Total des recettes</b>	<b>175 321</b>	<b>133 255</b>	<b>-23.99%</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2013 : 63 991 € (74 206 € au 31/12/2011).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (PI01.1 et PI02.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013
Microbiologie	11	0	09	0
Paramètres physico-chimiques	11	0	09	0

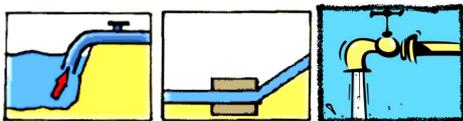
Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2012	Taux de conformité exercice 2013
Microbiologie (PI01.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (PI02.1)	100%	100%

Conformément au rapport annuel de synthèse 2012, de l'Agence Régionale de Santé, sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (PI03.2)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Définition à partir de 2013 (PI03.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

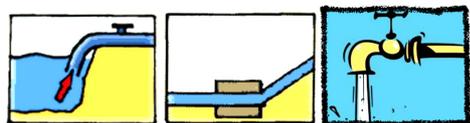
		Nombre de points	Points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	<b>10</b>
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	<b>5</b>
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui (1) (2) : 10 points non : 0 point	<b>13</b>
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>(1) Oui = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	<b>(2) 50% minimum = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238</b>	
		Au-delà de 50% : de 1 à 5 points sous conditions (1)	
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.244 (3)	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	
VP.245 (3)	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>28</b>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2013 est 28.

Ce faible taux est essentiellement dû au fait que nous ne pouvons établir avec certitude les travaux engagés lors des cinquante dernières années sur le réseau de canalisations de la commune..

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (PI04.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

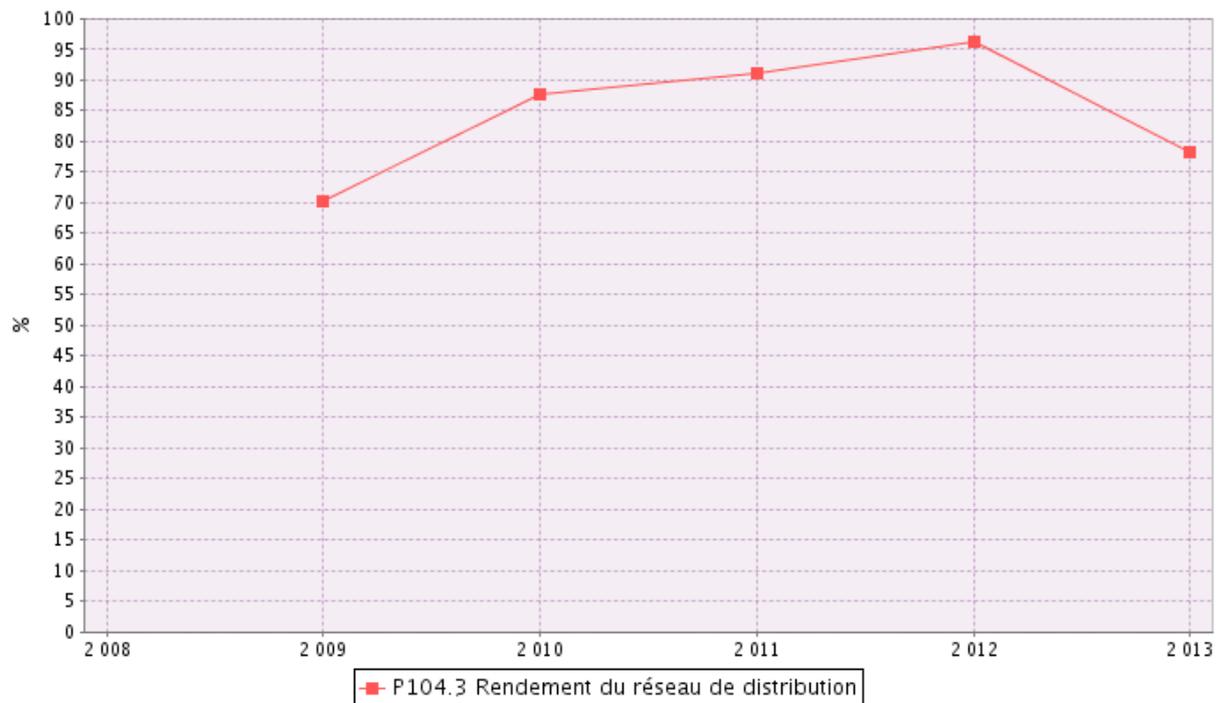
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

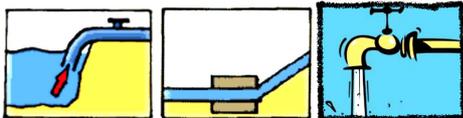
$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2012	Exercice 2013
Rendement du réseau en %	96,3	78,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	9,78	6,75
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	1%	0,8 %



Ce tableau illustre l'évolution du rendement du réseau de distribution

### 3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (PI05.3)*

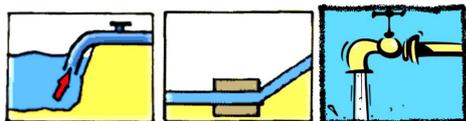


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,9 m<sup>3</sup>/j/km (0,4 en 2012).

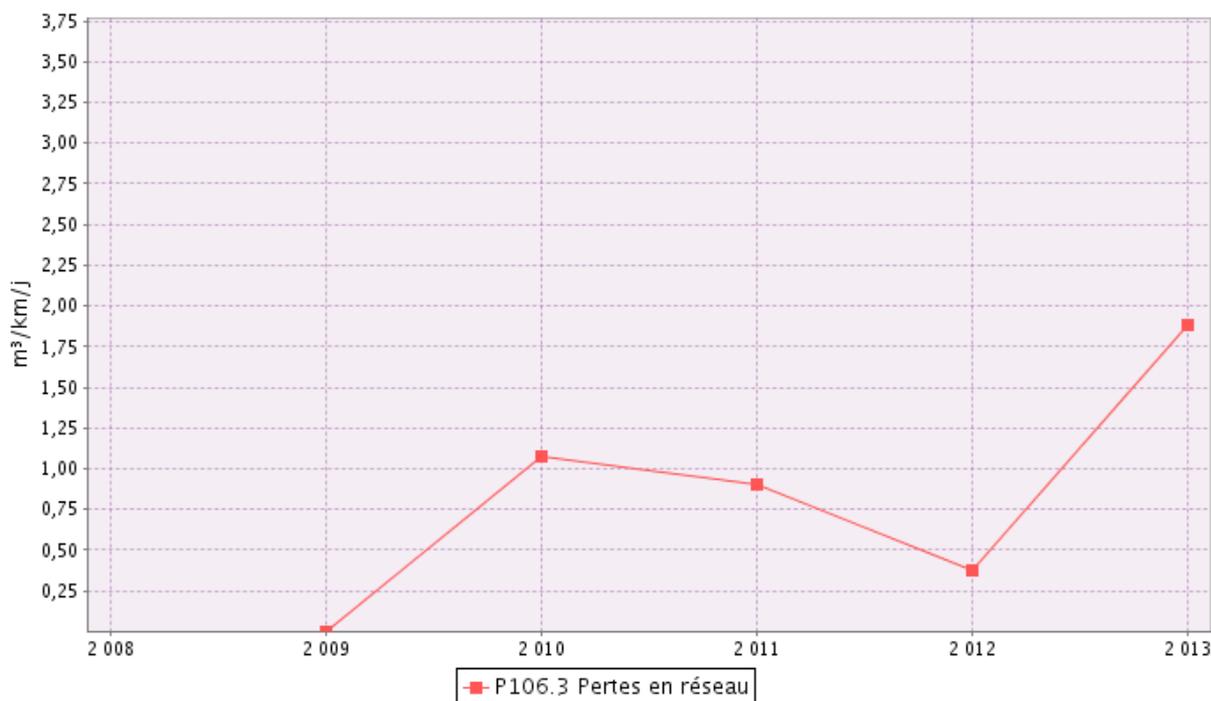
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (PI06.3)



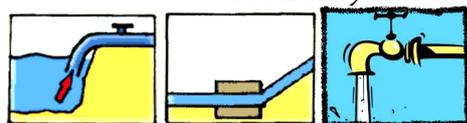
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des pertes est de 1,9 m<sup>3</sup>/j/km (0,4 en 2012).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

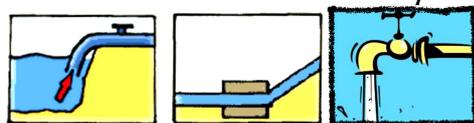
Exercices	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire renouvelé en ml	0	0	409	0	610

Au cours des 5 dernières années, 1,02 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2013, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,98%** (0 en 2012).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

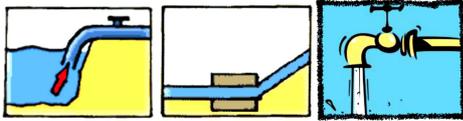
- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2013, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **40%**.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb

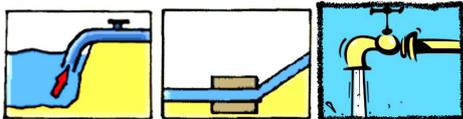


La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2012	Exercice 2013
Nombre total des branchements	647	666
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0

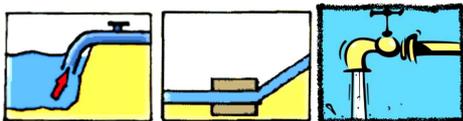
Il faut noter qu'il n'y a plus de branchements au plomb sur le territoire depuis 2010.

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2012	Exercice 2013
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	57 238	4 789

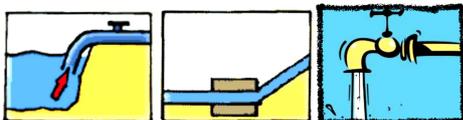
### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette pour le service de l'Eau et de l'Assainissement au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

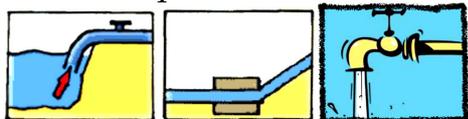
	Exercice 2012	Exercice 2013
Encours de la dette au 31 décembre N (Montant restant dû en €)	655 423	683 984
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	34 116
	en intérêts	16 082

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2013, la dotation aux amortissements a été de 35 979€ (38 269 € en 20112).

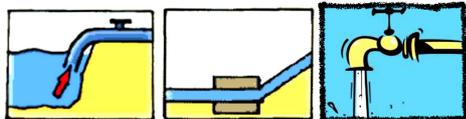
*4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Extension du réseau d'eau potable Rue Villaine	150 000 €
Etude groupée de sécurisation des captages	9500 €
Travaux d'aménagement du forage et du local	16 684€
Etude de bassin d'alimentation de captage	62 300 €
Démarche zéro phytos	2 000€

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (PI09.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

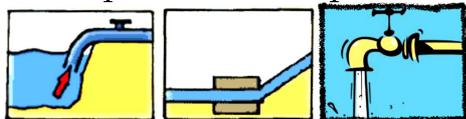
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2013, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2012 (0,0003 €/m<sup>3</sup> en 2011).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mise en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
NEANT	

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2012	Exercice 2013
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
DI01.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 493	1 511
DI02.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,36	2,34
DI51.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 j	1 j
	<b>Indicateurs de performance</b>		
PI01.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
PI02.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
PI03.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	49%	28%
PI04.3	Rendement du réseau de distribution	96,3%	89,7%
PI05.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,4 m <sup>3</sup> /j/km	0,95 m <sup>3</sup> /j/km
PI06.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,4 m <sup>3</sup> /j/km	0,89 m <sup>3</sup> /j/km
PI07.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0	0
PI08.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	40	40
PI09.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0€	0€